

Conseil Municipal du 13 avril 2015

Etaient présents : Mmes AUZILLON, BARRIER, PEREIRA OLIVEIRA, ARTUS, PEREIRA, VERGNOL et Mrs AYRAL, PASCAL, LARGERON, CHAMPOUX, LAUDOUZE et PAPPARIC.

Etait représenté : Mr FOURNIER donne pouvoir à Mr PASCAL

Etaient absents : Mme GONCALVES. Mr PAPPALARDO

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Compte administratif 2014
- Compte de gestion 2014
- Affectation des résultats
- Budgets 2015
- SEMERAP : nomination d'un délégué
- Riom Co : groupement de commande
- EPF/SMAF : nouvelles adhésions
- Marché cantine : attribution lot 10
- Achat de matériel
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance municipale du 23 mars 2015.

Modification de l'ordre du jour : paiement de la facture d'électricité du four à pain réhabilité.

Comptes administratifs 2014

Approbation du Compte Administratif 2014 de la Commune :

- **Investissement** : 406 971.67 Euros en dépenses et 285 214.50 Euros en recettes

Auquel il convient d'ajouter 133 342.05 Euros d'excédent reportés de l'exercice 2013

D'où un excédent de 11 584.88 Euros

- **Fonctionnement** : 522 624.55 Euros en dépenses et 653 284.45 Euros en recettes

Auquel il convient d'ajouter 62 299.63 Euros d'excédent reportés de l'exercice 2013

D'où un excédent de 192 959.53 Euros

Approbation du Compte Administratif 2014 Eau et Assainissement

- **Investissement** : 15 227.44 Euros en dépenses et 15 020.64 Euros en recettes

d'exécution Auquel il convient de défalquer 1 737.32 Euros de déficit reporté de l'exercice 2013 ; **soit un déficit 2014 de 1 944.12 Euros.**

- **Fonctionnement** : 57 375.99 Euros en dépenses et 56 281,81 Euros en recettes
Auquel il convient d'ajouter 10 571.76 Euros d'excédent reporté de l'exercice 2013 ; **soit un excédent 2014 de 9 477.58 Euros**

Comptes de gestion 2014

Approbation des comptes de gestion présentés par Madame le receveur, qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs 2014.

Affectation des résultats des sections de fonctionnements 2014

Budget de la commune :

L'excédent de fonctionnement 192 959.53 Euros est reporté intégralement en réserves (RI1068) au Budget Primitif 2015.

L'excédent d'investissement 11 584 88 Euros est reporté en recettes d'investissement au budget 2015 (R001).

Budget Eau/Assainissement :

L'excédent d'exploitation 9 477.58 Euros est reporté comme suit 7 533.46 Euros en recettes d'exploitation (002) et 1 944.12 Euros en recettes d'investissement (1068). Le déficit de 1 944.12 Euros de la section d'investissement est reporté au budget 2015 (D001).

Les affectations sont approuvées à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2015

Mr le maire propose une augmentation de 4 % du taux des taxes locales afin de faire face aux nombreuses dépenses de fonctionnement (incidence des nouveaux rythmes scolaires, construction de la nouvelle cantine, fin des travaux extérieurs des vestiaires foot,...).

Taxe d'habitation = 8.10 %

Taxe foncière bâti = 15.10%

Taxe foncière non bâti = 69.57 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2015, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.9%.

Le Conseil à l'unanimité, adopte cette proposition.

Vote du Budget Primitif communal 2015.

Budget s'établissant à 1 604 443.38 Euros réparti comme suit :

Section de fonctionnement, budget équilibré à 735 348 Euros en recettes et dépenses. Parmi les dépenses en hausse, celles liées à la fourniture d'énergie-électricité (vestiaires foot, éclairage publique...), les prestations de services (portage de repas pour la cantine pendant plusieurs mois), location mobilière (location d'un algeco si création d'une 4 classe) et personnel extérieur (recrutement d'animateurs pour les temps d'activités périscolaires en Centre de Loisirs)

Section d'investissement, budget équilibré à 869 095.38 Euros. Ce budget inclut 656 266.38 Euros en dépenses pour les restes à réaliser de travaux 2014 tels que des finitions extérieures pour les vestiaires du terrain de football des projets non encore réalisés comme la création d'un columbarium/jardin du souvenir, le traitement de l'acoustique de la salle

polyvalente/réfection de la toiture.. A noter une enveloppe globale de 485 000 Euros TTC dédiée à une nouvelle cantine scolaire

Vote du Budget Eau et Assainissement 2015.

Budget s'établissant à 101 857.84 Euros réparti comme suit :

En section d'exploitation le budget est équilibré à hauteur de 73 957.72 Euros et en section d'investissement à 27 900.12 Euros.

Les budgets sont votés à l'unanimité.

SEMERAP : nomination d'un délégué

Le conseil souhaite recevoir Mr LAMY (adjoint chargé de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire de la ville de Riom) afin que celui-ci nous apporte des explications complémentaires avant de prendre une décision.

RIOM Co : Groupement de commande

Informatique : Riom Co propose d'adhérer à un groupement de commande pour l'acquisition de matériel informatique En effet il est nécessaire de remplacer le poste informatique de l'accueil du secrétariat de Mairie pour l'ADS à compter du 01/07/2015 et d'équiper le service d'un ordinateur portable pour la saisie des commandes et des données de présence.

Accessibilité : Nous devons adapter les diagnostics accessibilités aux nouvelles réglementations et réaliser un agenda adapté. Suite à plusieurs demandes de communes, Riom Co propose de réaliser un groupement de commande.

Le conseil décide d'adhérer à ces deux groupements de commande.

EPF/SMAF : nouvelles adhésions

Monsieur le Maire expose que le syndicat intercommunal Assainissement des Bords de Sioule, la communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs et la commune de Saint Pierre la Bourlhonne, ont demandé leur adhésion à l'EPF SMAF. L'assemblée générale de l'EPF a donné un avis favorable à ces demandes d'adhésion. En tant que membres de l'EPF/SMAF nous devons ratifier ces demandes d'adhésions.

Les membres du conseil donnent leur accord.

Marché cantine : attribution du lot 10

Le lot 10 correspondant à l'équipement de la cuisine est revu à la baisse : 34 230 € au lieu de 41 820 €.

Les membres du conseil approuvent cet avenant.

Achat de matériel

Nous devons faire l'achat de différents panneaux de signalétique pour la commune : plaque de rue pour le Lot Grand Champ, Zone Espace Mozac qui ne se trouve pas en agglomération, lieu-dit le Lac....

Le conseil approuve le devis de l'entreprise Girod.

Païement facture Travaux Investissement

Toute l'installation électrique de l'ancien local du four à pain a été refaite voire créée.

Les membres du conseil sont d'accord pour payer la facture, soit 3913.20 €

Questions diverses

Gilles LARGERON, se fait porte-parole du président du foot qui souhaite avoir un accès au local infirmier. De plus Mr LAPIERRE demande s'il est possible d'avoir un arrosage régulier de la pelouse. Mr le maire répond que par le passé une entreprise avait réalisé cet entretien moyennant 6000 €.

Danielle AUZILLON a été à plusieurs reprises interrogées sur les locations des salles polyvalentes pour des repas familiaux le midi. Mr le maire répond qu'il va réfléchir à la question.

Fin de séance à 21 heures 45.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL